

Charte pour une pêche maritime de loisir éco-responsable

Coup de gueule des pêcheurs amateurs

Le 7 juillet 2010, cinq fédérations représentant des pêcheurs amateurs en mer^(*) signaient avec l'Etat la charte d'engagements et d'objectifs pour une pêche maritime de loisir éco-responsable. Cette initiative, qui s'est déjà concrétisée par l'entrée en vigueur du marquage obligatoire des prises (partie inférieure de la nageoire caudale à couper après la capture - lire *Pays des Alpes-Maritimes* n° 441 du 9 au 15 juin 2011), donne aujourd'hui lieu à des débats qui s'enlissent. C'est du moins l'avis de ces fédérations qui viennent de publier un communiqué commun dans lequel elles dénoncent le manque d'implication de la pêche professionnelle.

C'est au dernier salon nautique de Paris, en décembre, que les fédérations signataires ont tenu à faire leur mise au point. En signant la charte, les représentants de la pêche de loisir "ont souhaité répondre de manière active et volontaire à la volonté manifestée par les instances européennes d'un meilleur encadrement de la pêche de loisir. Ils ont aussi réaffirmé leur souhait d'être mieux associés à la gestion partagée d'une ressource devenue de plus en plus fragile. Dans un esprit constructif, ils ont ainsi accepté des mesures comme le marquage des prises visant à limiter la vente illicite des produits de la mer, la déclaration gratuite et obligatoire permettant de recenser mais aussi d'informer les très nombreux pratiquants sur la réglemen-

tation et les bonnes pratiques. Désirant agir en faveur de la préservation des ressources, ils ont également proposé une révision significative des tailles minimales de captures".

Les seuls à faire des efforts

Des gestes forts, comme le soulignent les pêcheurs de loisir, qui regrettent à présent d'être "les seuls à essayer d'avancer objectivement et concrètement sur les problématiques énoncées par la charte". Et de montrer du doigt la pêche professionnelle qui "hors de toute vision globale, présente dans les débats, assistée et soutenue par un organisme ministériel qui lui est objectivement inféodé (la DPMA, direction des pêches maritimes et de l'aquaculture), ne se préoccupe de la ressource qu'au travers des efforts qu'elle demande aux seuls pêcheurs de loisir de consentir !". Dénonçant au passage des rivalités entre les deux ministères signataires de la charte (Agriculture et Environnement), qui "ralentissent l'avancée des travaux", les fédérations soulignent qu'elles n'entendent plus "consentir d'autres efforts tant que les autres partenaires signataires n'auront pas répondu de manière significative à leurs engagements, notamment en ce qui concerne la protection partagée de la ressource".

Dans leur communiqué, les pêcheurs amateurs rappellent leur poids économique -ils dépensent chaque année près de 2 milliards d'euros

pour pratiquer leur passion et génèrent plusieurs dizaines de milliers d'emplois- et vont plus loin en ce qui concerne les mesures susceptibles d'être prises pour préserver les stocks.

Contre la pêche intensive lors du frai

"Nous proposons, comme cela se fait déjà dans d'autres pays, que certains poissons, comme le bar, fassent l'objet d'un statut spécial les réservant prioritairement aux pêches non intensives pratiquées par les pêcheurs amateurs comme par certains professionnels". Sont visés les poissons ayant une valeur marchande "qui varie du simple au quintuple selon qu'ils finissent écrasés dans les culs de chaluts ou qu'ils sont pêchés "proprement" par les "ligneurs" et ceux recherchés par la majorité des pêcheurs de loisir, constituant ainsi "le moteur d'une activité dont on connaît par ailleurs le poids économique et sociologique très important".

Se référant à des études, les fédérations suggèrent aux pouvoirs publics d'interdire toute pêche intensive en période de frai mais aussi "la création d'un ministère de la Mer ou, à défaut, d'un secrétariat d'Etat à la Mer", afin de "corriger les graves dysfonctionnements constatés".

^(*) Fédération chasse sous-marine passion, Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France, Fédération française d'études et de sports sous-marins, Fédération française des pêcheurs en mer et Union nationale des associations de navigateurs.